

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



Extincteur ABC-Poudre

Numéro de matière 145916/145917/144918

Mise à jour: 7.1.2020
Version: 3

Langue: fr-CH

Date d'édition: 9.1.2020
Page: 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Extincteur ABC-Poudre

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

Numéro de l'article 145916/Extincteur ABC-Poudre avec tuyau 6 kg

Numéro de l'article 145917/Extincteur ABC-Poudre avec capuchon 1 kg

Numéro de l'article 145918/Extincteur ABC-Poudre avec capuchon 2 kg

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Extincteur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Permapack AG

Rue/B.P.: Reitbahnstrasse 51

Place, Lieu: 9401 Rorschach
Suisse

Téléphone: +41 71 844 12 12

Télécopie: +41 71 844 12 13

Service responsable de l'information:

Anwendungstechnik,

Téléphone: +41 (0) 71 844 12 12, E-mail: info@permapack.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox. Informationszentrum, Zürich,

Téléphone: +41 (0)44 251 51 51 ou Suisse: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Compr. Gas; H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Attention**

Mentions de danger: H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence: P410+P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



Extincteur ABC-Poudre

Numéro de matière 145916/145917/144918

Mise à jour: 7.1.2020
Version: 3

Langue: fr-CH

Date d'édition: 9.1.2020
Page: 2 de 11

2.3 Autres dangers

Effet narcotique en cas de doses élevées. charge par inhalation de la matière
Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange: Sulfate d'ammonium et Orthophosphate d'ammonium dihydrogène, poudreux avec propulseur

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
N°CE 231-783-9 CAS 7727-37-9	Azote	< 1 %	Compr. Gas; H280.
N°CE 231-168-5 CAS 7440-59-7	Helium, comprimé	< 1 %	Compr. Gas; H280.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. En cas de problème respiratoire, appeler tout de suite un médecin.

Après contact avec la peau:

Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

Ingestion: Rincer la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Administrer du charbon actif afin de réduire la résorption dans l'appareil digestif. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



Extincteur ABC-Poudre

Numéro de matière 145916/145917/144918

Mise à jour: 7.1.2020
Version: 3

Langue: fr-CH

Date d'édition: 9.1.2020
Page: 3 de 11

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

En cas d'un incendie environnant, des vapeurs toxiques risquent de se dégager. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NOx), oxydes de soufre, Phosphore oxydes, Ammoniac.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires:

Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie.

Alarmer la population - Risque d'explosion. Envisager une évacuation.

Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précaution! Récipient sous pression. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les poussières. En cas d'émission de poussière, porter un masque adéquat de protection. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Alarmer la population - Risque d'explosion. Envisager une évacuation. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations. En cas de dégagement, prévenir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance sèche et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Effectuer un nettoyage final. Éviter la formation de poussière.

Laver les parties contaminées avec de l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



Extincteur ABC-Poudre

Numéro de matière 145916/145917/144918

Mise à jour: 7.1.2020
Version: 3

Langue: fr-CH

Date d'édition: 9.1.2020
Page: 4 de 11

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

En cas de dégagement de poussière: Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.

Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas respirer les poussières.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de denrées alimentaires. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

température de stockage: -30 °C à 60 °C Protéger du rayonnement solaire.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

Type	Valeur seuil
Suisse: VME	10 mg/m ³ (Valeur limite de poussière, fraction inhalable)
Suisse: VME	3 mg/m ³ (Valeur limite de poussière, fraction respirable)

DNEL/DMEL:

Indication sur Sulfate d'ammonium:

Effets systémiques:

DNEL Long terme, ouvriers, dermique: 42,67 mg/kg bw/d

DNEL Long terme, ouvriers, par inhalation: 11,17 mg/m³

DNEL Long terme, consommateurs, par voie orale: 6,4 mg/kg bw/d

DNEL Long terme, consommateurs, dermique: 12,8 mg/kg bw/d

DNEL Long terme, consommateurs, par inhalation: 1,67 mg/m³

Effets locaux

DNEL Long terme, consommateurs, par inhalation: 20 mg/m³

Indication sur Orthophosphate d'ammonium dihydrogène:

Effets systémiques:

DNEL Long terme, ouvriers, dermique: 34,7 mg/kg bw/d

DNEL Long terme, ouvriers, par inhalation: 6,1 mg/m³

DNEL Long terme, consommateurs, par voie orale: 2,1 mg/kg bw/d

DNEL Long terme, consommateurs, dermique: 20,8 mg/kg bw/d

DNEL Long terme, consommateurs, par inhalation: 1,8 mg/m³

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



Extincteur ABC-Poudre

Numéro de matière 145916/145917/144918

Mise à jour: 7.1.2020
Version: 3

Langue: fr-CH

Date d'édition: 9.1.2020
Page: 5 de 11

PNEC: Indication sur Sulfate d'ammonium:
PNEC eau (eau douce): 0,312 mg/L
PNEC eau (eau de mer): 0,0312 mg/L
PNEC sédiment d'eau douce: 0,063 mg/kg
PNEC terre: 62,6 mg/kg
PNEC station d'épuration: 16,18 mg/L
Indication sur Orthophosphate d'ammonium dihydrogène:
PNEC eau (eau douce): 1,7 mg/L
PNEC eau (eau de mer): 0,17 mg/L
PNEC sédiment d'eau douce: 0,063 mg/kg
PNEC terre: 62,6 mg/kg
PNEC station d'épuration: 16,18 mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: En cas de dégagement de poussière:
Masque antipoussière

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas respirer les poussières.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: État physique à 20 °C et 101,3 kPa: solide
Forme: Poudre dans récipient/conteneur

Odeur: inodore

Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

Valeur pH: à 0,1%: dans Eau 4,5 - 6,0

Point de fusion/point de congélation: > 190 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

Aucune donnée disponible

Point éclair/plage d'inflammabilité: Non applicable

Taux d'évaporation: Aucune donnée disponible

Inflammabilité: Le produit est ininflammable.

Limites d'explosibilité: Aucune donnée disponible

Tension de vapeur: Aucune donnée disponible

Densité de la vapeur: Aucune donnée disponible

Densité: 0,82 - 0,96 g/cm³

Solubilité dans l'eau: partiellement soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



Extincteur ABC-Poudre

Numéro de matière 145916/145917/144918

Mise à jour: 7.1.2020
Version: 3

Langue: fr-CH

Date d'édition: 9.1.2020
Page: 6 de 11

Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	190 °C
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives:	Le produit est non explosif.
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Indications diverses: Densité relative: 1,65 - 1,85

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

cf. 10.3

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Éviter coups, frottements et chocs. Travaux de soudage interdits.

10.5 Matières incompatibles

Bases fortes, oxydants forts, acides forts; cuivre et alliages de cuivre.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique: 190 °C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



Extincteur ABC-Poudre

Numéro de matière 145916/145917/144918

Mise à jour: 7.1.2020
Version: 3

Langue: fr-CH

Date d'édition: 9.1.2020
Page: 7 de 11

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques:

Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Orthophosphate d'ammonium dihydrogène: NOAEL Rat, par voie orale = 256 - 284 mg/kg bw/24h (OECD 453, read across)

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Orthophosphate d'ammonium dihydrogène: NOAEL Rat, par voie orale = 1500 mg/kg bw/24h (ECHA registration, read across)

Sulfate d'ammonium: NOAEL Rat, par voie orale > 1500 mg/kg bw/24h (ECHA registration, read across)

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations:

Indication sur Sulfate d'ammonium:

Toxicité aiguë:

DL50 Rat, par voie orale 2000 mg/kg bw

LC50 Rat, par inhalation > 1000 mg/L/4h

DL50 Rat, dermique > 2000 mg/kg bw/24h

Indication sur Orthophosphate d'ammonium dihydrogène:

Toxicité aiguë:

NOAEL 250 mg/kg bw/24h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



Extincteur ABC-Poudre

Numéro de matière 145916/145917/144918

Mise à jour: 7.1.2020
Version: 3

Langue: fr-CH

Date d'édition: 9.1.2020
Page: 8 de 11

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Indication sur Orthophosphate d'ammonium dihydrogène: Toxicité pour le poisson:
LC50 Oncorhynchus mykiss: 53 mg/L/96h
Toxicité pour les algues:
NOEC Selenastrum capricornutum: > 97,1 mg/L/72h
Toxicité pour la daphnia:
EC50 daphnia magna (puce d'eau géante): 1825 - 1970 mg/L/72h
Indication sur Sulfate d'ammonium: Toxicité pour le poisson:
LC50 Oncorhynchus mykiss: 53 mg/L/96h
Toxicité pour les algues:
EC50 Chlorella vulgaris: 2700 mg/L/18d
Toxicité pour la daphnia:
EC50 daphnia magna (puce d'eau géante): 168,8 mg/L/96h

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Le produit est facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:
Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.
Le produit pouvant eutrophier les eaux stagnantes, ne pas le rejeter dans les eaux de surface.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 20 01 40 = déchets municipaux: Métaux
Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



Extincteur ABC-Poudre

Numéro de matière 145916/145917/144918

Mise à jour: 7.1.2020
Version: 3

Langue: fr-CH

Date d'édition: 9.1.2020
Page: 9 de 11

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
UN 1044

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID: ONU 1044, EXTINCTEURS
ADN: ONU 1044, Extincteur
IMDG, IATA-DGR: UN 1044, FIRE EXTINGUISHERS

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 2, Code: 6A
IMDG: Class 2.2, Subrisk -
IATA-DGR: Class 2.2



14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IATA-DGR:
néant
IMDG: -

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d'affichage: RID: Classe de danger 20, Numéro ONU UN 1044
Etiquette de danger: 2.2
Dispositions particulières: 225 594
Quantités limitées: 120 mL
EQ: E0
Conditionnement - Instructions: P003
Conditionnement - Dispositions particulières: PP91
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé:
MP9
Code de restriction en tunnel: E

Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger: 2.2
Dispositions particulières: 225 594
Quantités limitées: 120 mL
EQ: E0
Équipement nécessaire: PP

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



Extincteur ABC-Poudre

Numéro de matière 145916/145917/144918

Mise à jour: 7.1.2020
Version: 3

Langue: fr-CH

Date d'édition: 9.1.2020
Page: 10 de 11

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS: F-C, S-V
Dispositions particulières: 225
Quantités limitées: 120 mL
Excepted quantities: E0
Conditionnement - Instructions: P003
Conditionnement - Réglementations: PP91
IBC - Instructions: -
IBC - Réglementations: -
Instructions réservoirs - IMO: -
Instructions réservoirs - UN: -
Instructions réservoirs - Réglementations: -
Arrimage et manutention: Category A.
Propriétés et observations: Fire extinguishers, containing compressed or liquefied gases under pressure above 175 kPa for expelling fire-extinguishing contents.
Groupe de ségrégation: none

Transport aérien (IATA)

Etiquette de danger: Non-flamm. gas
Excepted Quantity Code: E0
Passenger and Cargo Aircraft: Ltd.Qty.: Forbidden
Passenger and Cargo Aircraft: Pack.Instr. 213 - Max. Net Qty/Pkg. 75 kg
Avion-cargo uniquement: Pack.Instr. 213 - Max. Net Qty/Pkg. 150 kg
Dispositions particulières: A19
Emergency Response Guide-Code (ERG): 2L

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Suisse

Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)

0 % en poids

Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):

0 % en poids

Etiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mL



Mention d'avertissement: **Attention**

Mentions de danger: néant

Conseils de prudence: néant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



Extincteur ABC-Poudre

Numéro de matière 145916/145917/144918

Mise à jour: 7.1.2020
Version: 3

Langue: fr-CH

Date d'édition: 9.1.2020
Page: 11 de 11

Directives nationales - Allemagne

Classe de stockage: 2A = Gaz

Classe de risque pour le milieu aquatique:

1 = Présente un faible danger pour l'eau. (auto-classification)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H280 = Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 14: Mise à jour d'ordre général

Créée: 3.8.2016

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir section 1: Service responsable de l'information

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Clause de non-responsabilité: Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.



www.sumdat.com/approved